AR Prefecture
047-200068930-20261023-D26_MP_218-AR
Reçu le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026

FUMEL
VALLÉE DU LOT

DECISION :

COMMANDE PUBLIQUE
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

**Affaire suivie par :** Estelle GARY

N° D26-MP-218
OBJET : MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES PLANNINGS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2026B39DGS en date du 08 avril 2026 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2026B40DGS en date du 08 avril 2026 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes visant à mettre en place un dispositif automatisé du décompte horaire afin de garantir la réalité des heures supplémentaires indemnisées, il est nécessaire de procéder à la mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail intégrant un système de badgeage. A ce titre, le service Ressources Humaines de Fumel Vallée du Lot a adressé une demande de chiffrage à 3 éditeurs de logiciels spécialisés ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot**
**décide,**

**1°) – De retenir le logiciel métier proposé par la société Octime de Biron (64), pour le service Ressources Humaines de Fumel Vallée du Lot, qui répond en tout point aux attentes, dont le coût se décompose comme suit :**

AR Prefecture
047-200068930-20261023-D26_MP_218-AR
Reçu le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026

Part investissement :
Pour un montant total de 19 284 € HT (23 140,80 € TTC), ainsi détaillé :

| Désignation | Quantité | PU HT | Prix Total HT | Prix Total TTC |
|---|---|---|---|---|
| PRESTATIONS DE SERVICES | | | | |
| Mise en œuvre du service SAAS Octime Expresso | 1 u | 600 € | 600 € | 720 € |
| Paramétrage organisationnel « Planning et Gestion des temps » | 1 u | 2 000 € | 2 000 € | 2 400 € |
| Formation d'accompagnement administrateur RH et Manageurs gestionnaires | 1 u | 2 000 € | 2 000 € | 2 400 € |
| MATERIELS | | | | |
| Badgeuse IDROCK | 12 u | 1 100 € | 13 200 € | 15 840 € |
| Badges | 160 u | 4,90 € | 784 € | 940,80 € |
| Prestation de mise en œuvre pour 12 badgeuses | 1 u | 700 € | 700 € | 840 € |

Part loyer mensuel :
Pour un montant mensuel de 440 € HT (528 € TTC), ainsi détaillé :

| Désignation | Quantité | PU HT | Prix Total HT | Prix Total TTC |
|---|---|---|---|---|
| Hébergement du logiciel, maintenance, mises à jour, sécurité des données et service badgeuse virtuelle Octime Expresso | 1 u | 440 € | 440 € | 528 € |

Part maintenance annuelle :
Pour un montant annuel de 2 340 € HT (2 808 € TTC), ainsi détaillé :

| Désignation | Quantité | PU HT | Prix Total HT | Prix Total TTC |
|---|---|---|---|---|
| Contrat de maintenance annuel badgeuses IDROCK | 12 u | 195 € | 2 340 € | 2 808 € |

2°) – De signer l'offre financière ;

3°) – De préciser que l'engagement est pris pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2027 ;

4°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2026 et suivants pour les périodes concernées ;

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 octobre 2026

Le Président,
Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 23 octobre 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 23 octobre 2026
Publié ou Notifié le : 23 octobre 2026

---

FUMEL VALLÉE DU LOT
34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - **Tél. :** 05 53 40 46 70 - **Fax :** 05 53 71 35 16
www.fumelvalleedulot.com